



Conges en trop sur fhce de salaire

Par **CRAQUETTE**, le **20/10/2011 à 13:02**

Bonjour,rnrnJe travaille pour mon entreprise depuis 13 ans. J'ai demandé à mon patron de pouvoir récupérer sur 5 ans tous les jours de fractionnement dus. La réponse a été la suivante : Ok mais en ayant fait le calcul sur ces 5 dernières années il apparaît que l'on ai fait une erreur sur votre bulletin , on aurait du supprimer vos cotisations à congés payés. vous n'avez plus 17 jours à poser mais 0.rnrnToutes les années je pars en voyage à la même période est j'ai déjà pris mes billets sans accord préalable comme d'habitude.rnDepuis cette demande, il m'a supprimé une partie d'une prime sans motif et me validera ces congés (ce qu'il a déjà fait oralement mais qu'il nie) que si j'accepte de rembourser. Il me bloque également une revalorisation de mon poste. rnPeut il me demander ce remboursement uniquement à moi et pas aux autres salariés ?rnPuis je considérer ça comme du harcèlement ?rnrnMerci

Par **pat76**, le **20/10/2011 à 16:49**

BonjourrnrnAvant d'entamer une procédure, prenez votre contrat, tous vos bulletins de salaire et allez à l'inspection du travail exposer votre situation.rnrnVous avez des représentants du personnel dans l'entreprise?

Par **CRAQUETTE**, le **21/10/2011 à 07:32**

J'ai vu un conseiller juridique CGT et j'entame une procédure... le dp en place vient de démissionner ce mois ci, je vais donc me présenter à l'élection afin de défendre ma position et celle des autres salariés qui en on marre de subir.

Par **pat76**, le **21/10/2011** à **15:18**

BonjourrrnrnBonne initiative, et comme livre de chevet, je vous recommande le Code du travail.rnrnJe le consulte tous les jours, mais avec les lois qui changent souvent et les Directives de l'Union Européenne, il faut s'adapter.rnrnBon courage pour la suite et bonne élection.